



**COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE**  
(de l'UNESCO)

**Trente-troisième session de l'Assemblée**  
UNESCO, 25 juin-3 juillet 2025

Point 5.3 de l'ordre du jour provisoire

**LA COI ET L'AVENIR DU PROCESSUS DE CONSULTATION SUR LES OCÉANS :  
RÉSUMÉ DE LA PREMIÈRE PHASE**

Résumé

Conformément à [Résolution de la COI EC-57/2](#) « Questions de gouvernance, de programmation et de budgétisation intéressant la Commission (2024) », ce document présente les résultats de la phase 1 du processus de consultation sur « La COI et l'avenir de l'océan ». Il présente une synthèse des points de vue et des perspectives du large éventail de participants au processus de consultation et l'approche proposée pour le processus de consultation de la phase 2. Les résultats de cette première phase de consultation seront développés au cours des deux prochaines phases du processus global de consultation « La COI et l'avenir de l'océan », qui aboutira à une analyse finale du rôle et des priorités de la COI proposés pour discussion lors de la 34e session de l'Assemblée de la COI en 2027.

La décision proposée est référencée A-33/Dec.5.3 dans le document d'action (document [IOC/A-33/2 Prov.](#)). Ce document, ainsi que le document [IOC/A-33/5.3.Doc\(2\)](#) « Mise à jour sur la mise en œuvre du plan d'action en réponse à l'évaluation, par IOS, du positionnement stratégique de la COI » présenté sous ce point, sont soumis à un examen plus approfondi par le Comité financier pendant la session en vue de formuler un projet de résolution plus large pour discussion en plénière sous le point 5.4 de l'ordre du jour.

## **I. Introduction**

1. Lors de sa 32e session en juin 2023, l'Assemblée de la COI a discuté de la viabilité à long terme et des priorités futures de la COI compte tenu des changements rapides de l'état de l'océan, des progrès des connaissances scientifiques océaniques et de l'évolution des cadres de gouvernance mondiale des océans. Par la décision A-32/5 de la COI, l'Assemblée a demandé une consultation sur la manière dont la COI pourrait, sur la base de son objectif tel que défini dans ses Statuts, faciliter de manière optimale les États membres et les autres parties prenantes dans trois domaines d'intérêt, à savoir (i) la planification durable de l'océan fondée sur la science, (ii) la contribution des sciences océaniques à la mise en œuvre des conventions et des cadres des Nations Unies relatifs à l'environnement, et (iii) le développement d'une économie océanique durable.

2. En juin 2024, la 57e session du Conseil exécutif de la COI, par le biais de la résolution de la COI [EC-57/2](#) « Questions de gouvernance, de programmation et de budgétisation intéressant la Commission », a demandé au Secrétariat de lancer un processus de consultation en trois phases et sur trois ans intitulé « La COI et l'avenir de l'océan », structuré comme suit :

- (i) Phase 1 : Juin 2024-juin 2025 : une « évaluation de la demande » pour identifier les besoins critiques des États membres et des partenaires en matière de connaissances, de prise de décision et de soutien dans les trois domaines d'intervention susmentionnés ;
- (ii) Phase 2 : Juin 2025-juin 2026 : une « évaluation de l'offre » par le biais d'un dialogue sur l'efficacité de l'offre pour répondre aux besoins identifiés via des cadres et processus océaniques multilatéraux et d'autres partenaires ; et
- (iii) Phase 3 : Juin 2026-juin 2027 : une « évaluation intégrée » de « la COI et l'avenir de l'océan » identifie les priorités stratégiques et les actions futures de la COI.

3. La décision du Conseil exécutif précise que la consultation sera menée en concertation avec les programmes de la COI, les organes subsidiaires régionaux, les États membres (notamment par l'intermédiaire du Groupe consultatif financier intersessions (IFAG) et du Groupe de travail de la COI sur la planification et la gestion durables de l'océan) et d'autres parties prenantes concernées, le cas échéant. Il a demandé au Secrétaire exécutif d'entamer le processus de consultation en faisant régulièrement rapport à l'IFAG et en communiquant les résultats de la première phase à la 33e session de l'Assemblée de la COI. Les résultats de la consultation serviront de base à l'élaboration de la prochaine stratégie à moyen terme de la COI (2030-2037) et aux processus biennaux d'élaboration du programme et du budget.

4. Ce document de travail résume les résultats de la phase 1 du processus de consultation. Il s'agit d'une synthèse des points de vue et des perspectives d'un large éventail de participants au processus de consultation et non d'un ensemble définitif de priorités futures pour la COI. Les résultats de la première phase de consultation seront développés au cours des deux prochaines phases du processus global de consultation « La COI et l'avenir de l'océan », qui aboutira à une analyse finale du rôle et des priorités proposés pour la COI, à débattre lors de la 34e session de l'Assemblée de la COI, en 2027.

## **II. Méthodologie de la première phase de consultation**

5. La première phase de consultation visait à identifier les besoins non satisfaits des parties prenantes de la COI en ce qui concerne : (i) la planification durable de l'océan ; (ii) la contribution des sciences océaniques à la mise en œuvre des conventions et des cadres pertinents des Nations Unies relatifs à l'environnement ; et (iii) le développement d'une économie océanique durable, puis à hiérarchiser ces besoins par le biais d'une consultation sur le degré de difficulté des besoins mal desservis pour les actions des États membres et des partenaires.

6. Un ensemble de méthodes de collecte de données a été utilisé pour la consultation : (i) 15 entretiens approfondis avec des États membres, des organisations multilatérales et

intergouvernementales, y compris des commissions économiques régionales des Nations Unies, et d'autres acteurs du secteur privé ; (ii) quatre discussions de groupe, dont trois ont eu lieu pendant les réunions des organes subsidiaires régionaux (RSB) de WESTPAC, IOCARIBE et IOCAFRICA (mars à mai 2025) et une pendant la réunion en personne du Groupe de travail sur la planification et la gestion durables de l'océan (mars 2025) ; (iii) une discussion plénière pendant la session de la Sous-Commission de la COI pour l'océan Indien central-IOCINDIO (mai 2025) ; et (iv) une enquête mondiale, envoyée par la Lettre Circulaire [3031](#) aux États membres de la COI (59 réponses individuelles de 35 États membres).

7. Les données provenant des trois sources ont été analysées séparément, puis triangulées dans leur ensemble. Les résultats de l'enquête ont fourni un aperçu quantitatif de l'opinion, tandis que les informations qualitatives issues des discussions lors des réunions des organes subsidiaires régionaux et des entretiens ont été utilisées pour approfondir l'analyse des résultats de l'enquête. Toutes les méthodes ont été structurées de manière à répondre aux trois domaines d'intervention définis dans la décision A-32/5 de la COI et à explorer les besoins prioritaires en matière de sciences océaniques dans les éléments essentiels de la chaîne de valeur de l'océanographie, à savoir : les observations océaniques et l'infrastructure des données ; les données, la recherche scientifique et les connaissances ; les applications, les produits et les outils pour la politique et la prise de décision ; et les éléments de soutien transversaux.

### **III. Résultats de la première phase de consultation**

8. Cette section présente une vue d'ensemble des résultats de haut niveau de la consultation, suivie d'analyses pertinentes pour chacun des trois domaines d'intérêt identifiés dans la décision A-32/5 de la COI, d'une vue d'ensemble des résultats relatifs aux questions transversales et aux questions d'habilitation et, enfin, d'informations sur les questions spécifiques qui ont été identifiées au niveau régional.

#### **(i) Messages de haut niveau issus de la consultation**

9. Les points de vue des participants consultés dans les trois domaines d'intérêt que sont la planification durable des océans, les conventions et cadres des Nations Unies et l'économie durable des océans révèlent un fort degré de convergence autour d'un ensemble de questions fondamentales qui sont largement en rapport avec les priorités de nombreux États membres et partenaires. Parmi ces sous-thèmes, les suivants ont été identifiés comme étant à la fois mal desservis et problématiques et présentent donc des défis persistants, soulignant la nécessité d'une intervention plus ciblée : la biodiversité marine ; les cycles des nutriments (y compris les liens avec les efflorescences algales nuisibles) ; l'océanographie physique ; les systèmes d'alerte précoce et préparation et réduction des risques de catastrophes. Les participants ont identifié des lacunes fondamentales en matière de connaissances scientifiques, de capacités humaines et institutionnelles et d'infrastructures en rapport avec ces sous-thèmes, qui entravent les progrès dans les trois domaines d'intervention. L'identification répétée de ces sous-thèmes comme étant mal desservis met en évidence une opportunité claire pour la COI de mener des efforts ciblés afin de combler les lacunes critiques en matière de science et d'infrastructure.

10. Dans les trois domaines d'intervention, un ensemble récurrent de questions modérément problématiques a été identifié, notamment l'acidification des océans, la diffusion des données marines et la planification des zones marines protégées (ZMP) et des outils de gestion par zone, en particulier en ce qui concerne la préparation des États membres à la mise en œuvre de l'accord au titre de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer relatif à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (Accord BBNJ).

11. D'autres domaines - en particulier le soutien à la recherche scientifique marine, l'océanographie biologique et l'aménagement de l'espace marin - ont été identifiés comme des besoins prioritaires pour les États membres, mais ont été jugés « presque entièrement satisfaits »

et relativement peu problématiques. Cela indique que le travail de longue date de la COI dans ces domaines s'est traduit par des capacités plus renforcées dans les États membres, fournissant une base solide à partir de laquelle il est possible d'adapter ou d'étendre le soutien, à condition qu'un financement durable de ces services soit mis à disposition.

12. Plusieurs thèmes transversaux importants sont apparus. Il s'agit notamment de la nécessité d'un soutien accru pour permettre l'utilisation des données plutôt que leur simple collecte ; des défis importants posés par le manque de financement durable de l'infrastructure d'observation des océans ; de la nécessité d'un meilleur alignement entre les résultats scientifiques et les besoins politiques ; de la nécessité de faciliter un plus grand engagement entre la science, l'économie et l'industrie ; des possibilités d'innovation technologique pour renforcer l'investissement ; des questions sociales telles que l'importance de l'équité ; et de la possibilité de continuer à renforcer l'autonomie et la visibilité de la COI, y compris le rôle de la COI dans la coordination régionale et nationale. La question du développement des capacités, bien qu'elle ne soit pas toujours classée parmi les thèmes les plus importants, constitue un obstacle structurel qui se retrouve dans tous les domaines d'intervention.

13. L'alignement de ces thèmes communs souligne la nature interconnectée des défis de la gouvernance des océans et la demande croissante de solutions intégrées et fondées sur la science. Il indique qu'un investissement ciblé dans un petit nombre de thèmes scientifiques et de capacités transversales hautement prioritaires pourrait produire des avantages significatifs, en particulier lorsque les besoins recoupent les objectifs de planification, de mise en œuvre et de développement économique. Les participants considèrent que la COI est bien placée pour diriger ces efforts en renforçant la coordination, la coopération technique et le partage des connaissances, en s'attachant tout particulièrement à aider les États membres à passer de la science à l'action dans le cadre d'une politique océanique en évolution rapide.

#### (ii) Perspectives liées à la planification durable de l'océan fondée sur la science

14. Si les connaissances fondamentales nécessaires à la planification durable de l'océan sont pour la plupart en place, les participants ont identifié des lacunes dans l'accessibilité, l'intégration et l'opérationnalisation des données et de l'information. Une planification efficace nécessite non seulement des systèmes d'observation et de données de base durables, mais aussi des outils conviviaux et des produits d'aide à la décision permettant de traduire la science en politiques et en décisions exploitables. Les systèmes existants ne répondent pas encore aux besoins des utilisateurs en termes de qualité des données, d'interopérabilité et de facilité d'utilisation. Les participants ont systématiquement évoqué la nécessité d'améliorer la couverture ou la fonctionnalité des systèmes, la cohérence et l'accessibilité des observations et des données océaniques.

15. D'autres questions, telles que les connaissances sur la biodiversité marine, les espèces envahissantes, l'acidification des océans et l'eutrophisation, constituent des domaines critiques et insuffisamment intégrés, où les connaissances scientifiques ne sont pas suffisamment incorporées aux outils de planification et aux processus nationaux.

16. La consultation a confirmé le rôle crucial de la COI dans le soutien aux États membres et aux autres parties prenantes en matière d'approches scientifiques de la planification spatiale, y compris les zones marines protégées (ZMP), la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et les cadres plus larges d'utilisation durable de l'océan. Ces résultats soulignent la nécessité d'un engagement soutenu de la COI pour faire progresser la coordination technique et le partage des données et pour développer des outils en collaboration avec les planificateurs, afin de garantir que la planification scientifique reste en phase avec les changements environnementaux et l'évolution des exigences politiques.

17. De nombreuses pratiques de planification reposent encore sur l'hypothèse de la stabilité environnementale. Cependant, les impacts liés au climat, tels que l'élévation du niveau de la mer, l'érosion et la modification des habitats, nécessitent de plus en plus d'outils qui tiennent compte de

la dynamique des écosystèmes. De nombreux pays, même ceux qui disposent de ressources importantes, manquent de données biologiques, écologiques et historiques suffisantes pour étayer la planification spatiale marine (PSM) et la prise de décision adaptative. Cela limite la capacité à prévoir les changements environnementaux et à concevoir des plans d'aménagement du territoire durables. Davantage d'ensembles de données historiques et de systèmes de données intégrés sont nécessaires pour soutenir la planification à long terme, en particulier dans des conditions climatiques changeantes.

18. Un décalage persistant entre les données sectorielles (par exemple, la pêche, les énergies renouvelables) et les calendriers politiques et décisionnels rend difficile l'établissement de stratégies intersectorielles cohérentes. Certains pays ne disposent pas de mécanismes permettant de faire le lien entre la planification des océans et la gestion de l'énergie, de l'industrie et du littoral. Ce problème est aggravé par la fragmentation de l'aménagement de l'espace terrestre et maritime dans les zones côtières.

19. Les participants ont souligné l'importance croissante des outils liés aux risques pour soutenir l'aménagement du territoire, en particulier dans les zones côtières vulnérables. Ils soulignent la nécessité de disposer d'outils de prise de décision mieux adaptés et plus largement accessibles, qui puissent être mis au service de la résilience dans les contextes de planification.

20. Les États membres n'ont pas non plus accès à des orientations pratiques, à des outils de simulation et à des boîtes à outils conviviales qui pourraient les aider à prendre des décisions adaptatives et prospectives, notamment en ce qui concerne la planification des aires marines protégées. La co-conception locale et l'engagement des parties prenantes sont essentiels pour renforcer la légitimité et l'adhésion. Les participants ont souligné la nécessité pour la COI de produire des orientations plus concrètes et orientées vers le terrain. Il existe une forte demande pour des cadres (tels que ceux produits dans le cadre du programme MSPGlobal) qui proposent des étapes claires, des modèles et des études de cas de mise en œuvre. Les participants ont souligné la nécessité d'adapter ces outils aux contextes locaux et de veiller à ce que les États membres aient accès aux ensembles de données, aux orientations et aux formations pertinentes.

### (iii) Perspectives liées à la mise en œuvre des Conventions et Cadres des Nations unies

21. Les connaissances scientifiques nécessaires pour répondre à l'évolution des obligations internationales sont manifestement insuffisantes. La mise en œuvre des conventions et des cadres environnementaux des Nations unies dépend de la disponibilité durable des sciences océaniques, de l'infrastructure de données et des outils d'aide à l'action. Les réponses à la consultation ont permis d'identifier un certain nombre de thèmes scientifiques - notamment la biodiversité marine, l'océanographie physique, les apports de nutriments qui contribuent à l'eutrophisation et aux pressions connexes, et la pollution marine - que les États membres considèrent comme particulièrement pertinents pour faire progresser les engagements pris dans le cadre d'accords tels que la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention-cadre sur les changements climatiques (CCNUCC) et, notamment, le nouvel Accord au titre de l'UNCLOS relatif à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (BBNJ). Ces engagements mondiaux nécessitent de plus en plus de données interopérables, de capacités de prévision et d'outils évolutifs pour surveiller, gérer et rendre compte des ressources marines et des menaces qui pèsent sur elles. Les outils de mise en œuvre - notamment la planification des zones marines protégées (ZMP) - ont également fait surface comme une contrainte pour la mise en œuvre. Les parties prenantes considèrent que la COI doit jouer un rôle de premier plan pour combler ces lacunes - par l'harmonisation des données, la coopération scientifique transfrontalière, le transfert de technologies et le soutien à la traduction de la science en voies d'action nationales.

22. Bien que les pays puissent posséder des données pertinentes, le manque de compatibilité, la persistance de silos dans les ensembles de données océaniques et l'absence de protocoles normalisés entravent leur utilisation à des fins de rapport et de surveillance au niveau international,

en particulier dans le contexte des Conventions des Nations unies. La diffusion des données marines est apparue comme un domaine de préoccupation majeur, suggérant un besoin accru d'attention à l'accessibilité et à la cohérence des données.

23. Plusieurs Conventions des Nations Unies ont des besoins pratiques très importants que les États membres de la COI ne sont pas nécessairement en mesure de satisfaire. Le nouvel Accord BBNJ nécessitera des études d'impact environnemental (EIE) solides, des outils de suivi et des capacités de gestion par zone dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Toutefois, les participants ont souligné que de nombreux États membres - en particulier les PEID et les pays en développement - n'étaient pas prêts à respecter ces obligations. Il est nécessaire d'investir à long terme dans les institutions scientifiques nationales et de créer des mécanismes de soutien (par exemple, des mécanismes d'échange d'informations, des outils d'orientation) pour combler le déficit de préparation. Les capacités techniques pour la conception et l'opérationnalisation de la protection et de la gestion de l'espace, y compris les ZMP et les outils de gestion par zone, restent limitées, en particulier dans les pays dont l'infrastructure institutionnelle est restreinte. Les résultats de la consultation suggèrent que, même lorsque les politiques sont ambitieuses, la capacité technique à concevoir et à mettre en œuvre des mesures spatiales conformes aux engagements mondiaux peut être limitée.

24. Les participants ont constaté un manque de coordination entre les institutions mondiales. Ils ont souligné que la mise en œuvre des cadres relatifs au BBNJ et au climat ne pouvait se faire en vase clos et ont recommandé que la COI coordonne activement ses activités avec des institutions telles que l'Autorité internationale des fonds marins (pour l'exploitation minière en eaux profondes), l'OCDE (pour la politique économique) et l'AIE (pour l'énergie offshore) afin de veiller à ce que les orientations techniques soient harmonisées et que les lacunes soient comblées grâce à la collaboration plutôt qu'à la duplication.

#### (iv) Perspectives liées à l'économie durable des océans

25. La mise en place d'une économie océanique durable dépend de la disponibilité et de l'intégration des sciences de la mer pour soutenir des politiques qui concilient le développement économique, la protection de l'environnement et l'inclusion sociale. La consultation a mis en évidence des lacunes dans l'intégration et l'application des sciences océaniques dans les principaux secteurs économiques, un problème exacerbé par l'inégalité d'accès, l'interopérabilité technique et les disparités régionales en matière d'utilisation. La consultation a mis en évidence un large éventail de thèmes scientifiques jugés essentiels pour atteindre cet objectif, reflétant le besoin de données, de connaissances et d'outils appliqués qui permettent aux États membres de tirer parti des possibilités offertes par l'économie océanique durable sans nuire à la santé des écosystèmes marins.

26. Les outils de planification tels que la PEM et la gestion par zone sont largement reconnus comme essentiels pour concilier le développement économique et la conservation, les participants indiquant que les besoins de la PEM étaient bien satisfaits dans ce contexte. Toutefois, la mise en œuvre de la prise de décision en fonction des risques - par exemple, par le biais de systèmes d'alerte précoce et de prévision des dangers - est inégale, ce qui renforce les appels à l'intensification de la mise en œuvre dans les régions exposées aux risques. Les domaines scientifiques mal desservis, tels que la biodiversité marine, les efflorescences algales nuisibles et l'acidification des océans, reflètent des lacunes critiques dans la compréhension des écosystèmes qui entravent le développement de stratégies économiques résilientes et fondées sur la nature. Les personnes interrogées ont reconnu que la COI avait un rôle stratégique à jouer pour accroître et maintenir le soutien apporté aux États membres dans ces domaines essentiels, tout en continuant à coordonner, renforcer et normaliser les systèmes mondiaux d'observation de l'océan.

27. Les participants ont noté l'ambiguïté persistante autour du concept d'« économie océanique durable », et il y a un appel fort pour que la COI aide à développer des mesures de durabilité et des critères d'évaluation communs en collaboration avec des partenaires mondiaux. Plusieurs

personnes interrogées ont souligné que de nombreux projets d'infrastructure - éoliennes en mer, aquaculture, exploitation minière en eaux profondes - ne faisaient pas l'objet d'un contrôle scientifique complet. Les évaluations de l'impact sur l'environnement (EIE) sont souvent des exercices ponctuels et statiques, et certains ont demandé à la COI d'apporter un soutien supplémentaire aux méthodes d'évaluation continue et de suivi post-déploiement afin de repérer les impacts écologiques à long terme qui n'ont pas encore été pris en compte. Certains participants ont noté que les investisseurs privés hésitaient souvent à s'engager dans les secteurs émergents de l'économie bleue en raison du manque de visibilité scientifique, d'évaluations complètes des risques et de cadres politiques favorables, et ont suggéré que la COI pourrait contribuer à favoriser les partenariats avec le monde des affaires afin d'accélérer l'innovation dans le domaine des technologies océaniques, en particulier dans des domaines tels que la détection autonome et l'analyse des données. Les personnes interrogées ont fait remarquer que les sciences océaniques n'étaient pas suffisamment prises en compte dans la prise de décision en matière de politique et d'investissement. Elles ont souligné la nécessité d'intégrer le raisonnement économique aux résultats scientifiques et ont recommandé que la COI joue un rôle dans le renforcement de la collaboration entre les scientifiques, les bureaux nationaux de statistiques et les ministères de l'Innovation.

#### (v) Points de vue sur les questions transversales

28. Plusieurs questions transversales ont été identifiées dans les trois domaines d'intervention. L'insuffisance des investissements dans les observations et les données océaniques a été évoquée à plusieurs reprises comme un obstacle par les participants. Les systèmes d'observation tels que le Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) et les Réseaux sur les efflorescences algales nuisibles (HAB) sont reconnus comme étant fondamentaux, mais le manque d'investissements durables et de soutien technique nuit à la surveillance mondiale, en particulier dans les régions vulnérables telles que le Pacifique et l'Atlantique Sud.

29. Les participants au processus de consultation ont souligné la nécessité pour la COI de faire évoluer son rôle de la collecte de données à la facilitation de leur utilisation, par exemple en conservant l'information, en coordonnant les utilisateurs et en maintenant des systèmes résilients. Certains participants ont décrit des défaillances systémiques dans la manière dont la science atteignait les décideurs. Certaines personnes interrogées ont fait remarquer que les résultats scientifiques, y compris les produits d'évaluation et de synthèse, étaient souvent trop abstraits, trop lents ou mal alignés sur les cycles politiques. Plusieurs experts ont appelé à la création de mécanismes permanents de conseil en matière de science et de politique au niveau régional ou national, tandis que d'autres ont souligné la nécessité d'obtenir des résultats agiles, conçus en commun, qui puissent être rapidement intégrés aux processus politiques.

30. Dans le même ordre d'idées, le manque de connaissances sur les océans est un problème largement cité. Si les efforts de la COI en matière d'initiation à l'océan dans les écoles ont été cités comme une initiative positive et nécessaire, des experts de diverses régions ont souligné qu'une application plus large des approches de l'initiation à l'océan dans l'ensemble de la société était nécessaire. Sans cette compréhension de base des questions océaniques par un large éventail d'acteurs de la société, la volonté politique et l'investissement public dans les sciences océaniques resteront faibles.

31. Le développement des capacités a été identifié par de nombreux participants comme un goulet d'étranglement majeur dans les ambitions des États membres dans les trois domaines d'intervention. L'accent a été mis sur le fait que, au lieu de programmes génériques de renforcement des capacités, la COI devrait développer des initiatives sur mesure pour s'appuyer sur les capacités locales existantes. Les experts ont souligné la nécessité de modèles durables et à long terme d'investissement dans les capacités, y compris le soutien aux professionnels de l'océan en début de carrière, et d'un soutien institutionnel permanent. Sans un investissement ciblé dans les capacités humaines, y compris la formation et l'échange de connaissances, pour interpréter, appliquer et

adapter les sciences océaniques, même les meilleurs données et outils risquent de rester sous-utilisés.

32. Les participants ont identifié une opportunité stratégique pour la COI de jouer un rôle plus important dans la collaboration avec l'industrie et l'identification des besoins d'innovation dans les technologies océaniques - par exemple les véhicules autonomes, les bouées intelligentes et les prévisions améliorées par l'IA - comme moyen de relever les défis de l'équité, du manque de données et de l'expansion des observations. Alors que la COI se concentre actuellement sur l'établissement de normes, elle pourrait s'engager de manière plus proactive dans l'écosystème de la R&D par le biais de partenariats, de défis en matière d'innovation et du développement de technologies open-source.

33. Enfin, les experts soulignent que la visibilité de la COI est souvent éclipsée par celle de l'UNESCO, malgré son rôle de chef de file dans de nombreuses initiatives relatives aux océans. Ils demandent une image de marque plus claire, une autonomie fonctionnelle renforcée et un engagement plus actif dans les alliances mondiales afin d'amplifier la présence et la légitimité de la COI.

#### (vi) Questions spécifiques aux régions soulevées lors de la consultation

34. Les sections précédentes fournissent une synthèse agrégée des réponses pour toutes les formes de consultation et toutes les zones géographiques. Les participants ont identifié des questions spécifiques dans chacune des régions qui nécessiteront des analyses plus approfondies au cours de la deuxième phase du processus de consultation.

35. Au sein de la sous-commission de la COI pour le Pacifique occidental (WESTPAC), les discussions ont été fortement axées sur la nécessité de disposer de produits de synthèse et d'évaluation pertinents et opportuns pour éclairer la politique et la prise de décision. Les discussions ont souligné que, en dépit de certaines lacunes, il existait une quantité importante de connaissances scientifiques déjà disponibles ou en cours de production dans la région, mais que la traduction de ces connaissances sous des formes facilement accessibles et utilisables par les États membres faisait défaut. Les participants ont noté la nécessité d'un renforcement institutionnel des États membres et des organisations régionales et ont identifié un rôle pour la COI en tant que catalyseur d'initiatives conjointes entre les États membres afin d'atteindre des objectifs communs et d'échanger des expériences. La nécessité d'un engagement plus fort avec d'autres organisations internationales travaillant dans la région a été identifiée et les appels à l'augmentation des ressources et au renforcement des organes subsidiaires régionaux pour qu'ils jouent un rôle de coordination ont été soutenus.

36. Au sein de la sous-commission de la COI pour les Caraïbes et les régions adjacentes (IOCARIBE), la diversité des besoins dans la région - y compris entre les pays continentaux et les petits États insulaires en développement - a été soulignée. Les discussions ont mis l'accent sur la nécessité de s'appuyer sur les initiatives et les mécanismes de coordination régionaux existants et sur la nécessité d'un soutien accru aux observations et à la surveillance à long terme, notamment par le biais d'un soutien aux infrastructures, à l'entretien des équipements et à la formation. L'importance de l'océan pour les économies des PEID a été soulignée, mais des efforts accrus en matière d'éducation à l'océan pour les décideurs ont été identifiés comme une nécessité étant donné le manque de sensibilisation à l'importance de l'océan pour les décideurs politiques en relation avec le développement économique. Les participants ont également souligné que, étant donné les capacités humaines limitées de nombreux PEID, la COI pourrait jouer un rôle important en les aidant à s'orienter dans les exigences des différents cadres mondiaux et en soutenant le développement de données et d'informations qui pourraient être utilisées à des fins multiples dans différents cadres.

37. La sous-commission de la COI pour l'Afrique et les États insulaires adjacents (IOCAFRICA) a identifié de nombreuses lacunes dans les connaissances relatives à la pollution marine à l'interface terre-mer, à l'érosion côtière et à l'élévation du niveau de la mer. Les participants ont constaté que

le développement durable des économies basées sur les océans était un impératif politique pour de nombreux États membres africains, mais se sont inquiétés du fait que les décideurs politiques comprenaient mal ce que cela signifiait réellement, et des lacunes critiques dans les connaissances et les approches permettant d'intégrer la science aux discussions politiques. Les consultations ont également montré qu'il était essentiel de former les décideurs politiques. En Afrique, l'interface science-politique au niveau des communautés locales est très importante et les approches et les outils permettant d'apporter des connaissances scientifiques aux gestionnaires et aux décideurs des communautés locales font défaut. Le lien entre les moyens de subsistance locaux et un océan résilient est très important et le soutien aux approches permettant de travailler efficacement au niveau local devrait être une priorité. Les consultations ont également conclu que les ensembles de données étaient dispersés, souvent indisponibles ou inaccessibles et qu'ils manquaient de cohérence et d'interopérabilité. Il faut mettre en place un processus permettant d'identifier les lacunes critiques en matière de données, de débloquer les données existantes et de générer de nouvelles données pour combler ces lacunes. La comptabilité des océans a été identifiée comme un outil susceptible d'y contribuer, notamment en ce qui concerne le développement d'une économie océanique durable. L'équipement pour les observations océaniques et la surveillance in situ fait défaut et constitue un besoin évident de soutien.

38. Au sein de la sous-commission de la COI pour l'océan Indien central (IOCINDIO), l'importance d'un soutien continu et renforcé à la réduction des risques de catastrophe, à la résilience côtière et aux systèmes d'alerte précoce a été soulignée. Les travaux de la COI concernant les tsunamis d'origine sismique ont été reconnus comme un modèle pouvant être adopté pour d'autres types de risques océaniques.

#### **IV. Structure proposée pour la deuxième phase de consultation**

39. [La Résolution de la COI EC-57/2](#) a décidé que la deuxième phase du processus de consultation se déroulerait de juin 2025 à juin 2026 et comprendrait un dialogue sur l'efficacité de l'offre pour répondre aux besoins identifiés des États membres et des partenaires (identifiés lors de la première phase) par le biais de cadres et de processus océaniques multilatéraux et d'autres partenaires. La structure proposée pour la deuxième phase de consultation est décrite ci-dessous :

- (i) Liste restreinte des domaines les plus prioritaires à l'échelle mondiale et dans chaque région, sur la base des conclusions de la consultation de la première phase et en tenant compte des discussions de la 33e session de l'Assemblée de la COI (juin 2025).
- (ii) Cartographie des principaux fournisseurs de « services » dans chacun de ces domaines au niveau mondial et régional.
- (iii) Examen approfondi de l'engagement actuel et éventuel de la COI dans chaque domaine afin d'évaluer la portée appropriée des activités de la COI et les possibilités tangibles d'améliorer la prestation de la COI.
- (iv) Examen de l'orientation stratégique et des plans des principales organisations partenaires fournissant des services dans chaque domaine, y compris les agences des Nations unies et le secteur privé, par le biais d'un dialogue structuré avec les agences des Nations unies et d'autres dialogues ciblés pertinents.
- (v) Analyses détaillées d'options et de scénarios concernant le créneau de valeur ajoutée de la COI par rapport au domaine prioritaire actuel et futur, et prise en compte des domaines dans lesquels la COI pourrait jouer un rôle de chef de file et des domaines dans lesquels les partenariats pourraient produire des résultats plus efficaces.
- (vi) Études de cas d'un petit nombre de régions et d'États membres pour donner un aperçu de la manière dont le futur créneau de valeur ajoutée de la COI pourrait être mis en œuvre par l'élaboration d'options et de scénarios stratégiques, y compris les besoins en matière de ressources, de partenariats et de coordination.

40. Il est proposé que ce processus soit mis en œuvre en consultation avec l'IFAG, comme ce fut le cas pour la première phase de consultation, et qu'il comprenne des consultations avec les États membres et les partenaires extérieurs, en mettant davantage l'accent sur les consultations menées par les États membres aux niveaux régional et national, avec le soutien du Secrétariat. Les résultats de la deuxième phase seront communiqués à la 59e session du Conseil exécutif de la COI en juin 2026.